

La situation humanitaire alarmante dans la bande de Gaza

30 octobre 2020



La Plateforme Palestine interpelle les autorités françaises sur la situation humanitaire désastreuse à Gaza, dans le contexte de pandémie et de blocus interminable qui a complètement détruit le système de santé de la bande de Gaza.

Paris, le 28 octobre 2020

Monsieur le Ministre,

Nos organisations souhaitent vous alerter sur la situation humanitaire qui se détériore rapidement dans la

bande de Gaza à cause de la pandémie et des restrictions imposées par les autorités israéliennes.

Depuis les premiers cas de transmission communautaire de COVID-19 le 24 août 2020, la propagation du virus à Gaza s'est aggravée, avec à ce jour, **2 210** cas actifs, que le système de santé peine à absorber. En effet, le blocus imposé par les autorités israéliennes, qui dure depuis 13 ans, et les attaques militaires répétées sur la bande de Gaza ont rendu son système de santé exsangue, dans un contexte marqué par l'occupation israélienne, la fragmentation territoriale, démographique, socio-économique et politique croissante de l'État palestinien, et par une crise humanitaire persistante. Les acteurs du droit à la santé en Palestine ont mis en évidence depuis plusieurs années les défaillances du système de santé de Gaza, avant même la crise de COVID-19.

Si de nouveaux départements ouvrent dans les hôpitaux, les éléments essentiels à leur fonctionnement tendent à faire défaut. En effet, le manque de médicaments essentiels vient s'ajouter aux carences en personnel de santé et à l'absence d'infrastructures suffisantes. Les restrictions sur les importations d'essence imposées par les autorités israéliennes ont également provoqué la mise à l'arrêt de la centrale électrique, rendant le fonctionnement des hôpitaux davantage difficile (1).

Les restrictions de mouvement liées à la lutte contre la pandémie sont toujours en place sur une grande partie de la bande de Gaza. Elles ont eu un impact économique désastreux sur la bande de Gaza, subissant déjà une crise économique due à une décennie de blocus. Le taux de chômage qui était déjà de 45,5% avant la pandémie, est passé à 49,1% pour le second trimestre 2020 et seulement 7% des personnes ayant un travail ont un travail stable. Selon le Bureau Central des Statistiques Palestinien (PCBS), 42 900 personnes ont perdu leur source de revenu à Gaza depuis mars 2020. Les pêcheurs et fermiers, notamment, ont gravement été affectés par les restrictions, une situation qui met en danger les moyens de subsistance déjà faibles des Gazaouis. Le taux de pauvreté dans la bande de Gaza a atteint 53% au premier semestre (PCBS), et devrait s'élever à 64% pour l'année 2020 selon la Banque mondiale.

Les passages d'Erez et Rafah, déjà difficiles d'accès avant la pandémie, ont été fermés pendant de longues périodes et le personnel humanitaire fait toujours face à des complications et de longs délais pour entrer à Gaza. Plus grave encore, les autorités israéliennes ont restreint les critères d'acceptation des permis de sortie de la bande de Gaza pour les personnes malades, y compris pour les patients atteints de cancer et les mineurs. Ainsi, des centaines de personnes n'ont pas pu sortir de Gaza pour accéder à leur traitement et certaines sont décédées des suites de maladies graves. Depuis la suspension de la coordination sécuritaire entre les autorités palestiniennes et israéliennes en mai 2020, les autorités israéliennes n'ont pas mis en place de système alternatif de traitement de demandes de permis de sortie, en dépit de leurs obligations en tant que puissance occupante. Physicians for Human Rights-Israel a [rapporté](#) que seulement la moitié des demandes de permis ont été approuvées en juin et juillet 2020.

Enfin, nos organisations sont préoccupées par l'augmentation du nombre de tirs de l'armée israélienne sur les Palestiniens travaillant et vivants dans la Zone d'Accès Restreint (ARA) qui est sans précédent depuis trois ans, que ce soit en mer ou sur terre. En août 2020, l'OCHA a recensé 79 incidents et la moyenne mensuelle s'élève, pour le moment, à 84 incidents pour l'année 2020 contre 58 en 2019 et 2 en 2017.

Nous rappelons que le droit à la santé ne devrait pas être utilisé comme un levier pour atteindre des objectifs politiques. **Nous appelons les autorités françaises à faire respecter le droit à la santé à Gaza en exigeant du gouvernement israélien le respect de ses obligations issues du droit international des droits humains et du droit international humanitaire**, soit :

- Lever les restrictions des secours humanitaires et supprimer la qualification de matériel à double-usage dans la bande de Gaza ;
- Garantir le libre-passage, sans délai, des malades de la bande de Gaza à la Cisjordanie occupée, Israël ou à l'étranger pour recevoir les soins de santé nécessaires ;

- Assurer la fourniture de matériel médical nécessaire à la lutte contre la propagation du COVID-19 et à son traitement tels que des équipements de diagnostic du virus, des kits de test, des respirateurs, des équipements de protection ;
- Cesser d'utiliser la force létale sur les civils palestiniens présents dans la Zone d'Accès Restreint ;
- S'abstenir de punitions collectives telles que la fermeture de Gaza, notamment du passage de Kerem Shalom essentiel à l'approvisionnement de vivres et au secteur économique, ou la réduction des zones de pêche ;
- Protéger la population palestinienne à Gaza, respecter ses droits humains et répondre à l'aggravation de la crise humanitaire ;
- Respecter les accords internationaux de mise en place d'un passage de libre circulation entre Gaza et la Cisjordanie et du choix de lieux de résidence des Palestiniens.

Nous appelons également la France à apporter une assistance aux hôpitaux de la bande de Gaza dans leur lutte contre le COVID-19.

La France doit exercer les pressions nécessaires sur le gouvernement israélien afin qu'il s'acquitte de ses obligations en tant que puissance occupante et doit développer une action diplomatique et politique pour le développement et l'amélioration de la situation à Gaza sur le long terme. L'exigence de la levée du blocus nous semble à cet effet nécessaire.

En espérant que ces demandes retiendront toute votre attention, veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre très haute considération.

M. François Leroux, Président de la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine

(1) Voir l'appel urgent du Palestinian Center for Human Rights (PCHR) du 30 août 2020, <https://imemc.org/article/pchr-urge...>

(2) Voir les statistiques du PCBS relayées par Gisha, <https://gisha.org/updates/11544>

(3) Gaza Protection Consortium Update : September 2020.

Ce courrier a également été envoyé au Président de la République.

Visuel : Gaza après l'attaque israélienne de 2014, crédit Plateforme Palestine

- Emplacement : [Vous êtes ici : Accueil > Qui sommes-nous ? > Les courriers de la Plateforme >](#)
- Adresse de cet article : <http://plateforme-palestine.org/La-situation-humanitaire-alarmante-dans-la-bande-de-Gaza>